

Sainte-Clotilde, le 16/02/2022

Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer
Service pénitentiaire d'insertion et de probation
De La Réunion

Yannick MASSARD
Directeur Fonctionnel

Décision du 16 février 2022 n° 36 portant délégation de signature

Vu la Loi du 08 avril 2021 améliorant l'efficacité de la Justice de proximité et de la réponse pénale;

Vu le décret du 22 décembre 2021 relatif à la simplification de la procédure d'habilitation des structures d'accueil d'inscription et d'affectation sur les postes de travail;

Vu la circulaire du 24 janvier relative à la mise en œuvre des dispositions sur le travail d'intérêt général issues de la loi du 8 avril 2021;

Le Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion,

DECIDE :

Qu'une délégation de signature est donnée à **Madame FABER Manon**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation à l'ALIP de Saint-Pierre pour :

- L'affectation des postes de travail d'intérêt général et de travail non rémunéré,

Lu et approuvé
MANON FABER
DIRECTRICE PÉNITENTIAIRE
D'INSERTION ET DE PROBATION

Le directeur fonctionnel du service pénitentiaire
d'insertion et de probation de La Réunion

Yannick MASSARD

